



Lotissement à vocation d'activité artisanale « Les Couronnières 2 » sur la commune d'Orée-d'Anjou

En application des articles L.122-1-V et R.122-7 du code de l'environnement, le dossier présentant le projet susvisé et comprenant l'étude d'impact dans le cadre de la demande de permis d'aménager, a été transmis à la Commune de Montrevault sur Evre.

La commune de Montrevault sur Evre n'a pas émis d'observation dans le délai règlementaire échu le 17 janvier 2024.

Cette information sera jointe au dossier soumis à participation du public par voie électronique.

Christophe DOUGÉ
Maire de Montrevault-sur-Evre

